

## **Partenariat entre Cyprien De La Rocque et Amap' en BIOce pour l'année 2019**

**Nom du producteur :** Cyprien De La Rocque , producteur de fraises et de framboises en culture biologique ainsi que confitures bio ( fraises framboises ou framboises)

**Adresse du producteur :** 37 rue du bout d'anguy 28300 JOUY

**Référent de l'Amap'en BIOce :** Patricia IOZZIA

### **Produits et prix :**

Fraises en barquette ouverte de 300 g : 3,50 € Framboises en barquette ouverte de 150 g : 3,00 €

Confitures : fraises et framboises 250g : 4€

**Livraison et distribution :** Les compagnons du partage, rue de la motte, 28110 Lucé de 18h30 à 19h30. Dans le cas où l'adhérent ne vient pas retirer sa commande, les produits seront donnés aux compagnons du partage. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

### **Fréquence des livraisons :**

Pour les fruits : toutes les deux semaines en fonction d'un calendrier établi entre le producteur et le référent. Cette fréquence peut être modifiée ponctuellement.

Pour les confitures : environ une fois par mois, durant la période proposée par le producteur.

**Engagement du producteur :** Cyprien De La Rocque, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui leur seront commandés aux dates et heures fixées par l'association. Ils s'engagent à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable. Enfin, ils s'engagent à transmettre leur licence et leur certificat de conformité bio établis par leurs organismes de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

### **Engagement de l'Amap'en BIOce :**

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

**L'Amap'en BIOce organise la commande des produits** par AmapJ tous les mois jusqu'à la fin de la production. Les commandes seront mis en ligne 15 jours avant la 1ère distribution du mois.

**L'Amap'en BIOce organise la collecte du paiement des produits** que les adhérents font par chèque à l'ordre de Cyprien De La Rocque, à déposer sur le site de distribution ou à envoyer au référent le dernier jeudi précédent la 1ère livraison du mois de commande. Après vérifications, le référent transmet les chèques au producteur.

**L'Amap'en BIOce tient le certificat bio** disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap'en BIOce, signature du référent :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès du référent